



Acte de violence présumée sur une élève

Par **belina**, le **03/06/2009** à **11:41**

Enseignante dans le publique et certifiée, à l'occasion d'un changement de cours, mon principal m'a établi un rapport indiquant

- avoir giflé une élève en novembre 2008 sans me nommer le nom de l'élève et préciser que les parents avaient déposé une main courante le 26/03/2009 soit 5 mois après les "dits faits" le principal a relayé donc cette accusation sans m'entendre (pas de nom aucune information à ce sujet pour répondre mais n'ayant pas commis un tel acte j'ai nié, lui soutien les parents.)
- les parents justifieraient ce délai entre le dit fait et le dépôt de la main courante " leur fille n'a pas osé leur dire" et ce serait confiée seulement en mars à la suite du changement de cours
- en cinq jours : quelques parents ont envoyé des mél accusateurs à mon égard que monsieur le principal a saisi dans son rapport

: je suis accusée de "papouilles" envers les élèves , crier, etc ..

ors le 19/3/2009 mon principal me faisait signer ma notation dans laquelle il fait éloge de mes capacités et exigences et me note favorablement
tb (assiduité, comportement et efficacité)

Dois-je porter plainte

Je suis convoquée à la direction des ressources humaines de l'académie pour me justifier je voudrai savoir si je peux axer ma réponse sur le harcèlement moral que je subis (depuis trois j'ai accumulé des faits précis et un autre rapport où j'ai été innocentée des faits reprochés (une gifle notamment) et obtenu l'augmentation de ma note

merci de vos conseils si possible rapidement je dois répondre au rapport
cordialement